

Cette Charte a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualité des prestations de bilan de compétences.

En adoptant cette charte, les adhérents à la CSCBC expriment leur volonté de garantir la qualité des services qu'ils proposent.

Ils s'engagent à :

- 1 Accompagner une personne dans l'élaboration d'un ou de projet(s) professionnel(s) personnalisé(s) définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
- 2 Organiser la première rencontre avec le consultant expérimenté qui conduira le bilan.
- 3 Etablir avec la personne une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan et formaliser celle-ci dans le cadre d'un contrat.
- 4 Garantir la stricte confidentialité de la démarche et des informations recueillies tout au long du processus.
- 5 Informer la personne de façon claire et précise sur l'organisme prestataire, le déroulement du bilan, les méthodes et les outils utilisés.
- 6 L'aider à préciser ses motivations, ses attentes et vérifier avec elle l'opportunité de la démarche.
- 7 Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés à ses objectifs.
- 8 L'aider à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnels et professionnels en prenant en compte la réalité du marché du travail.
- 9 Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et à l'accès à des lieux ressources.
- 10 Elaborer avec elle une synthèse du travail accompli.
- 11 Recueillir son évaluation sur la qualité de la prestation et lui proposer un suivi de bilan dans les mois qui suivent.
- 12 Respecter le code de déontologie des consultants de la CSCBC.

En tant qu'adhérent de la CSCBC, je m'engage à respecter cette charte, à la faire respecter par mon équipe et à la faire connaître.

Fait à....., le.....

Nom de l'organisme
Nom et qualité du signataire

Signature + Cachet